



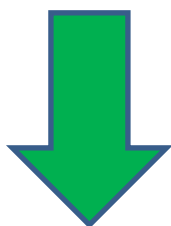
Badges verts : 50 passages gratuits par an en déchèterie

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le badge vert pour accéder en déchèterie est limité à 50 passages gratuits par an. Au-delà, le SMICTOM va facturer 17 € à compter du 51^{ème} passage en déchèterie.

Il n'y a aucun changement pour les autres badges (de couleur orange et rouge).

Cinquante passages seront à nouveau crédités à chaque 1^{er} janvier.

Badge pour un « particulier »



50 passages gratuits
par an
du 1^{er} janvier
au 31 décembre

17 € le passage
supplémentaire

Badge pour un « particulier »



12 passages gratuits
par an
du 1^{er} janvier
au 31 décembre

17 € le passage
supplémentaire

Badge pour un « professionnel »



12 passages payants
carte d'accès payante
de date à date
carte valable 1 an

17 € le passage
supplémentaire

Pourquoi 50 passages par an en déchèterie ?

Chaque usager peut venir plusieurs fois par jour, plusieurs fois par semaine, sur chaque déchèterie. L'essentiel est de ne pas dépasser ces 50 passages gratuits par an en déchèterie.

Que se passe-t-il si je passe plus de 50 fois par an en déchèterie ?

Le SMICTOM va envoyer une facture au domicile des usagers qui devront s'acquitter de 17 € par passage supplémentaire.

Comment savoir combien de passages me reste-t-il ?

Lorsque l'usager badge devant la borne d'accès, un décompte du nombre de passages restant est affiché. Il est également possible d'appeler le SMICTOM au 04 74 00 19 02 pour savoir combien de passages ont été effectués.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SMICTOM situé 114 allée de Forquevaux à Trévoux, par téléphone : 04 74 00 19 02 ou par mail : contact@smictom01.fr